



La Municipalité
d'Armagh

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'ARMAGH

AVIS PUBLIC

Assemblée publique de consultation

**Aux personnes intéressées par le 1^{er} projet de règlement 212-2024
modifiant les usages permis dans la zone M-22 au règlement 196-2022
"Règlement de zonage de la municipalité d'Armagh"**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Que lors de la séance tenue le 1^{er} mai 2024, le Conseil a adopté le 1^{er} projet de règlement numéro : 212-2024 portant sur la modification des usages permis dans la zone M-22 au règlement de zonage no. 196-2022;
2. Que le but de ce projet est nécessaire afin de permettre la construction de diverses habitations unifamiliales, bifamiliales et de retirer un usage de commerce et service;
3. Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le 3 juin 2024 à 19h30 au Complexe municipal sise au 7, rue de la Salle, Armagh. Au cours de cette assemblée, il y aura des explications du projet de règlement et nous entendrons les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
4. Que le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, 5, rue de la Salle, Armagh, durant ses heures régulières d'ouverture.

Donné à Armagh, ce 7^e jour du mois de mai 2024

Sylvie Vachon
Directrice générale/greffière trésorière